

A.S Puy Saint Bonnet Football STAGE FOOT AERE DU 8 AU 11 JUILLET 2019 INSCRIPTION

	Nous soussignés :		
	Responsables légaux de l'enfant :		
	Date de naissance :		
	Adresse :		
	Mail :		
	N° de Téléphone à contacter en cas c	de problème :	
	Taille maillots et shorts :	Pointure :	
resea	Nous autorisons / nous n'autorisor venants du stage à utiliser, dans le ux sociaux, reportages) des photos d Nous autorisons / nous n'autori porté en voiture particulière ou en c	cadre pédagogique (journa le notre enfant prises au cou sons pas* ar, dans le cadre des dépla	aux, site Internet, publications rs des activités associative. à être cements sportifs. J'autorise les
	oncables de son équipe, édu <mark>cateurs e</mark> s d'urgence sur mon enfants.	t dirigeants, à faire dispense	er les soins nécéssaires et utiles
educ	Vous confimez votre inscription au s ateurs avec le chèque de 89.00 € euro		
	Contact du clu	b: as.puystbonnet.football@	outlook.fr
	Α	le	<u> </u>
		Signat	ure des représentants légaux

Utilisation de photos de votre enfant par l'association A.S.P. Football du Puy Saint Bonnet: Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants participant au stage (pour le facebook, le site internet, dans les différentes publications et, éventuellement, à l'occasion de reportages papier). En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille. La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, d'écarter votre enfant lors des prises de vue.

Responsabilité: La responsabilité du dub n'est engagée, qu'à partir du moment ou les parents ou le représentant légal, ont confié l'enfant à l'éducateur ou à l'animateur responsable, sur les lieux d'entrainement ou au rendez-vous fixé sur la convocation lors des compétitions. Chaque enfant de moins de 11 ans dois venir avec un siège auto lors des journées de déplacements en véhicules. Si Un oublie est effectué cela aura pour conséquence, de ne pas enmener votre enfant lors des activités nécèssitant un trajet véhicule!